



Le Ministre

N°011 /MISP/DC/SGM/ANPC/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique communique :

Les fortes précipitations enregistrées ces derniers temps dans la sous-région et au Bénin engendrent progressivement la montée des eaux dans les bassins des fleuves Niger, Ouémé et Mono occasionnant ainsi des inondations dans certaines communes.

Dans le bassin du fleuve Niger, l'alerte est actuellement au rouge dans les régions de Malanville et Karimama.

En dépit des sensibilisations et des mesures de réduction des risques de catastrophe prises aussi bien par les services techniques du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique que par les autorités préfectorales et communales, certains citoyens continuent de faire preuve d'imprudence en adoptant des comportements à risque.

Pour inverser cette tendance, je voudrais rappeler à l'attention du public quelques bons gestes à adopter. Il s'agit de :

- respecter les mesures prises par les autorités politico-administratives compétentes notamment, celles relatives aux évacuations des personnes et des biens vers des familles d'accueil plutôt que sur les sites d'accueil ;
- suivre régulièrement les émissions radiophoniques locales et appliquer les consignes données par les autorités compétentes ;
- éviter la traversée des cours d'eau et les transports fluviaux nocturnes avec des barques surchargées en violation de la réglementation sur le transport fluvial ;
- s'abstenir de se baigner dans les cours d'eau ou d'y faire ses besoins ;
- éviter de faire usage des eaux contaminées comme eaux de boisson ;
- ne pas vivre dans des maisons en ruine ou dans des habitations susceptibles de s'écrouler sous l'effet des eaux ou celles dont les fils électriques sont immergés ;
- appeler en cas de nécessité le numéro vert 166, pour recevoir de l'aide ou dénoncer les comportements à risques.

Je compte sur le sens élevé de civisme de tous en vue d'un respect scrupuleux des présentes consignes.

Fait à Cotonou, le 12 SEP 2024

Alassane SEIDOU

